

# Coronavirus

La ville en confinement s'organise

NUMÉRO  
SPÉCIAL



#59

LE RILLIARD

LE MAGAZINE MUNICIPAL DE RILLIEUX-LA-PAPE • AVRIL 2020





## Un Rilliard = un masque !

→ À l'heure où vous recevez ce magazine, la période est au confinement. « Restez chez vous, sauvez des vies » ! Toutefois, en fonction des modalités d'organisation du déconfinement que décidera le gouvernement, la ville a

prévu de mettre à disposition gratuitement pour chaque rilliard un masque en tissu lavable et réutilisable.

Nous vous tiendrons donc informés des modalités de distribution une fois que le déconfinement aura été décidé.



VOIR LE FILM  
SUR LE POINT  
CODID-19  
DU MAIRE PUBLIÉ  
LE 9 AVRIL 2020

Chères Rilliardes, chers Rilliards,

**La crise sanitaire que nous vivons est une épreuve pour nous tous.** J'ai bien conscience des désagréments que le confinement provoque et des inquiétudes suscitées par cette pandémie.

**Devant cette situation inédite, je demande à chacun d'agir en responsabilité et de faire preuve de civisme.** Cela passe bien évidemment par **un strict respect des mesures de confinement et une application constante des gestes barrières.** Rillieux-la-Pape doit rester unie et généreuse.

**La municipalité est pleinement mobilisée pour assurer un service public de qualité auprès des plus fragiles et des personnes les plus exposées pendant la crise sanitaire.** Si vous êtes ou si vous connaissez une personne isolée, âgée ou particulièrement vulnérable, signalez-le nous.

**Nous avons également organisé un service de portage de repas à la demande pour les personnes de plus de 70 ans ou ayant des difficultés de mobilité.** Par ailleurs, je viens d'annoncer la mise en place d'un **fonds de relance municipal de plus de 100 000 euros pour aider les artisans et les petits commerçants Rilliards** que le confinement met en grande difficulté.

Même si l'heure est au confinement, la ville a prévu de mettre à disposition un masque lavable et réutilisable à chaque Rilliard une fois que l'État aura annoncé les mesures de déconfinement.

La solidarité passe aussi par l'information. C'est pourquoi, je vous invite à consulter régulièrement la page Facebook, le site Internet de la Ville de Rillieux-la-Pape et les sites de l'État. Nous publierons ou partagerons le maximum d'informations en notre possession.

**Enfin, les forces de l'ordre sont pleinement mobilisées pour faire respecter les règles de confinement et veiller sur vous.** Vous pouvez les joindre au 17 pour la Police Nationale ou au 04 78 97 25 65 pour la Police Municipale.

Si la très grande majorité d'entre vous respecte le confinement, j'ai toutefois demandé à la Police Municipale d'être très stricte dans ses contrôles. De nombreuses verbalisations ont déjà été effectuées.

Je vous renouvelle, ainsi qu'à vos proches, mes meilleures pensées dans ces jours difficiles que nous traversons. Nous sommes à vos côtés. Courage !

Prenez soin de vous, bien fidèlement,  
Alexandre VINCENDET

## ÉLECTIONS MUNICIPALES : LA LISTE D'ALEXANDRE VINCENDET RÉÉLUE AU PREMIER TOUR

Dimanche 15 mars, la liste des conseillers municipaux menée par Alexandre Vincendet, le maire sortant, a été élue dès le premier tour avec 65,85% des voix et un taux de participation supérieur à celui des élections législatives de 2017. Même si la crise sanitaire liée au coronavirus retarde la mise en place du nouveau Conseil municipal, la mairie s'organise pour assurer la continuité du service public. La date du second tour de l'élection métropolitaine sera annoncée par le gouvernement.





# Coronavirus

## Face à la crise, la ville assure la continuité de ses services aux Rilliards

4

SUITE AUX ANNONCES DU GOUVERNEMENT, DEPUIS LUNDI 16 MARS, LA VILLE A ACTIVÉ SON PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ. UN DISPOSITIF DE GESTION DE CRISE QUI RÉDUIT L'ACTION DE LA MUNICIPALITÉ À L'ESSENTIEL GRÂCE À LA MOBILISATION DE CERTAINS AGENTS MUNICIPAUX PRÉSENTS SUR LE TERRAIN OU EN TÉLÉTRAVAIL. COMMENT LA VILLE VOUS ACCOMPAGNE-T-ELLE DANS VOS URGENCES ? LE RILLIARD FAIT LE POINT SUR LES SERVICES GARANTIS PAR LA VILLE.

### UN STANDARD TÉLÉPHONIQUE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS ET VOUS ORIENTER

→ Une permanence téléphonique générale est assurée au 04 37 85 00 00 du lundi au vendredi, de 9 h à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30. Un premier contact qui vous permet d'être mis en relation avec le bon interlocuteur en fonction de votre besoin.

### URGENCE SOCIALE, LE CCAS À VOTRE ÉCOUTE LE MATIN

→ Pour faire face aux situations d'urgence que vous pouvez rencontrer -aide alimentaire, logement, santé...-, une permanence téléphonique est accessible au 04 37 85 01 80 du lundi au vendredi, de 9 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30.

**Bon à savoir :** L'ÉpiceRill', épicerie sociale et solidaire située au Bottet, organise la distribution de paniers alimentaires pour les familles en grande difficulté.

### ÉTAT CIVIL : COMMENT DÉCLARER VOS NAISSANCES ET DÉCÈS, CÉLÉBRER VOTRE MARIAGE ?

→ Nous vous recommandons de privilégier la démarche en ligne si vous avez à déclarer une naissance ou un décès. Rendez-vous sur le portail [demarches.rillieuxlapape.fr](https://demarches.rillieuxlapape.fr), ou adressez un mail à [etatcivil@rillieuxlapape.fr](mailto:etatcivil@rillieuxlapape.fr). Si vous rencontrez une situation d'urgence avec besoin d'un rendez-vous physique impératif, téléphonez au 04 37 85 00 00.

### SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS

→ Personnels soignants, caissiers, éboueurs, livreurs, chauffeur VTC... si vous faites partie de ces héros qui sont sur le terrain pendant la période de confinement, la ville, en lien avec l'Éducation nationale met à votre disposition un service minimum d'accueil pour vos enfants à l'école Paul Chevallier, à Rillieux-Village. Appelez le 04 37 85 02 38 ou écrivez à [education@rillieuxlapape.fr](mailto:education@rillieuxlapape.fr) ou [ecolecovid19@rillieuxlapape.fr](mailto:ecolecovid19@rillieuxlapape.fr).



### **PETITE ENFANCE ET GARDE DES TOUT PETITS**

→ Pour les parents d'enfants de 0-3 ans exerçant une profession « sensible » qui ont des problèmes de garde, la mairie a mis en place un numéro de téléphone : 04 37 85 02 38 et une adresse de messagerie: [petite.enfance@rillieuxlapape.fr](mailto:petite.enfance@rillieuxlapape.fr)

### **MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT UNIQUEMENT POUR LES URGENCES**

→ Marie-Hélène Boucand, défenseur de vos droits au sein de la structure répond à vos questions par téléphone au 06 95 46 41 01 ou par mail [marie-helene.boucand@defenseurdesdroits.fr](mailto:marie-helene.boucand@defenseurdesdroits.fr)

Les affaires de la vie courante qui ne revêtent pas un caractère d'urgence ne seront pas traitées pendant la période de confinement.

### **SÉCURITÉ ET CIRCULATION : LA POLICE MUNICIPALE MOBILISÉE AU COMPLET**

→ Si vous avez des questions relatives à la réglementation de vos déplacements ou à votre sécurité, les effectifs de la Police municipale sont à votre écoute au 04 78 97 25 65, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30.

### **SOUTIEN À LA PARENTALITÉ**

→ Le confinement est une épreuve pour toute la famille. Violence conjugale, gestion de garde alternée et séparation de ses enfants, adolescents difficiles, précautions sanitaires... pour vous aider à endurer cette période d'enfermement, une cellule d'écoute vous dispense de précieux conseils au 04 37 85 02 80, du



### **ET LES ÉVÉNEMENTS DANS TOUT ÇA ?**

Spectacles de la saison culturelle, semaine de la Petite enfance, rencontres sportives, cérémonies commémoratives... l'intégralité des manifestations organisées sur la ville et qui engendreraient un rassemblement de personnes sont annulées jusqu'à nouvel ordre. Certains grands événements rilliards comme le Carnaval feront l'objet d'un report à une date ultérieure.

lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 heures. Contact aussi par mail à [parentalite@rillieuxlapape.fr](mailto:parentalite@rillieuxlapape.fr)

Les informations évoluent rapidement : consultez le site [www.rillieuxlapape.fr](http://www.rillieuxlapape.fr) mis à jour quotidiennement.

### **PENDANT TOUTE LA DURÉE DU CONFINEMENT ET POUR ÉVITER AU MAXIMUM LES RISQUES DE PROPAGATION DU VIRUS, LA PLUPART DES STRUCTURES MUNICIPALES SONT FERMÉES AU PUBLIC. VOICI LA LISTE (NON EXHAUSTIVE):**

- l'accueil Marcel André,
- l'Hôtel de Ville,
- la Mairie Annexe de Crépieux ainsi que son bureau de Poste
- la Médiathèque l'Éphémère et les bibliothèques de quartier
- la Maison de la Famille et de la Parentalité,
- l'Épicerill, l'épicerie sociale et solidaire (sauf pour la distribution de paniers alimentaires sur RDV),
- la Plateforme Insertion Formation,
- la Maison des Projets,
- la Maison de Justice et du Droit
- les gymnases et le Tapis Volant
- l'Espace 140
- les Maisons pour Tous des Semailles et des Alagniers
- la Chapelle de la Buisnière
- la Résidence de personnes âgées Vermeil
- les cimetières
- les marchés forains
- les crèches et micro-crèches

# Points de vente de produits frais



## VOS POINTS DE VENTE PRODUITS FRAIS

- 1- Place du Château, la Roue
- 2- Place Poperen, Vancia
- 3- Place Maréchal Juin, Semailles
- 4- Place du Marché, Alagniers
- 5- Place Canellas, Crépieux



6

## FERMETURES DES MARCHÉS EXTÉRIEURS ET CRÉATION DE POINTS DE VENTE DE PRODUITS FRAIS



Les marchés du mercredi, place Maréchal Juin et du dimanche, place des Alagniers sont fermés tout comme ceux du samedi matin à Crépieux et à la Roue. Néanmoins, pour permettre aux habitants d'avoir accès à des produits frais en respectant les règles de distanciation sociale, le maire a mis en place des points de vente limités à quatre étals par site. Retrouvez-les les mercredis et vendredis matins, de 8 à 12 heures: place Canellas à Crépieux; place du Château à la Roue ; place Maréchal Juin aux Semailles, place du marché aux Alagniers: et place Poperen à Vancia. Ces points de vente peuvent évoluer en fonction de la disponibilité des producteurs. Deux objectifs :

- Sauvez l'activité de nos maraîchers locaux et des forains.
- Proposer aux habitants des produits frais à des prix accessibles.



# Résidence Vermeil

## Extrême vigilance envers nos seniors

**LE CONFINEMENT SE POURSUIT POUR LES 60 OCCUPANTS DE LA RÉSIDENCE QUI SONT TOUS EN BONNE SANTÉ. LES VISITES DES FAMILLES SONT INTERDITES, TOUT COMME LES BALADES QUOTIDIENNES DANS LE PARC BROSSET.**

→ « Nos seniors sont angoissés et souffrent de ne plus pouvoir s'aérer à l'extérieur. Mais pour l'heure, aucun cas de Covid 19 n'est recensé et c'est le plus important ! », commente Muriel Bensid, la coordinatrice. Même si tous les temps collectifs ont été annulés, le restaurant fermé - les repas sont désormais servis sur un plateau et livrés dans les appartements - et les contacts avec les familles limités au téléphone, l'équipe d'encadrement au complet est mobilisée pour les aider à passer cette période difficile. « Nous avons créé un petit journal de bord qui comporte les messages importants comme par exemple « n'oubliez pas de désinfecter vos poignées de porte », des petits jeux pour faire travailler sa mémoire, des mandalas à colorier... Nous multiplions aussi les passages auprès de chaque résident pour nous assurer que tout va bien et échanger quelques mots, en respectant scrupuleusement les gestes barrières », rassure-t-elle. Les infirmiers libéraux habituels poursuivent leurs soins quotidiens et participent au lien social avec nos aînés.



Jeannine, 85 ans, vit à la résidence Vermeil depuis bientôt 3 ans. Elle prend la situation avec philosophie en s'occupant le plus possible avec les activités manuelles et de réflexion proposées quotidiennement. Ce qui lui manque le plus « une bonne bouffée d'air frais ! ».



### MAINTENIR LE LIEN AVEC LES PERSONNES VULNÉRABLES



Chaque jour, un réseau de bénévoles mis en place par la ville, agents et élus, appelle les personnes âgées de plus de 70 ans et/ou fragiles pour s'assurer que tout va bien. Plus de 3500 appels ont été passés en moins de 10 jours. Un coup de fil rassurant qui permet de rompre l'isolement et le cas échéant, de recenser les besoins en matière de soins, de portage de repas... Vous vous sentez vulnérable et avez besoin d'aide ? Faites-vous enregistrer en appelant le 04 37 85 01 80.

### PORTAGE DE REPAS AUX AÎNÉS : MODE D'EMPLOI

Vous ne pouvez-vous déplacer et faire vos courses ? Vous avez la possibilité de vous faire livrer votre repas à domicile, grâce au portage en contactant le 04 37 85 00 00. Attention, il faut être inscrit au plus tard le mercredi midi pour pouvoir bénéficier d'une première livraison le lundi de la semaine suivante.



# Santé publique

## Un confinement strict et sous haute surveillance

DEPUIS MARDI 24 MARS, LE CONFINEMENT DES FRANÇAIS SE DURCIT AFIN DE RALENTIR LA DIFFUSION DU CORONAVIRUS ET IL EST APPELÉ À DURER ENCORE PLUSIEURS SEMAINES. FERMETURE DES MARCHÉS FORAINS, SORTIES SPORTIVES LIMITÉES, RESTRICTIONS DES VISITES MÉDICALES, AUGMENTATION DES AMENDES... SI LA RÈGLE ABSOLUE DU « SAUVEZ DES VIES, RESTEZ CHEZ VOUS » DEMEURE, COMMENT DÉCRYPTER L'ENTRÉE OFFICIELLE DE LA FRANCE EN ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ?

### SORTIES INTERDITES SAUF EXCEPTIONS

→ Tout déplacement hors de votre domicile est interdit.

Des exceptions sont prévues pour :

- les trajets domicile-travail ne pouvant être différés lorsque le télétravail n'est pas possible
- les déplacements pour effectuer les achats de première nécessité
- les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde exceptionnelle d'enfants
- l'exercice d'une activité physique individuelle, dans la limite d'une heure par jour et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile
- les promenades entre personnes vivant au même domicile, ou pour les besoins des animaux de compagnie, également limitées à une heure par jour et dans un rayon d'un kilomètre

Pour vous déplacer, vous devez détenir une attestation indiquant votre nom, date de naissance, adresse, le motif

de votre trajet ainsi que la date du jour. Désormais, cette attestation devra comporter également l'horaire de votre déplacement. Pour rappel, ce justificatif est disponible sur le site du gouvernement et n'est valable que si il est imprimé ou bien manuscrit.

### INSCRIPTIONS SCOLAIRES : FAITES VOS DÉMARCHES À DISTANCE

→ Votre enfant entre en maternelle ou au CP en septembre 2020 ? Pendant la période de confinement, faites votre pré-inscription en ligne sur le portail famille : un formulaire est disponible sur la page d'accueil dans la rubrique « Actualités ». Les documents à fournir doivent être renvoyés par l'intermédiaire de la messagerie du portail pour les familles qui disposent d'un compte. Les familles qui n'ont pas encore de compte peuvent renvoyer l'ensemble des documents à l'adresse suivante : [espacefamille@rillieuxlapape.fr](mailto:espacefamille@rillieuxlapape.fr). Les demandes de dérogation sont possibles sur cette même adresse.

### NON-RESPECT DU CONFINEMENT DES AMENDES DISSUASIVES



Si vous ne vous pliez pas aux règles du confinement, les forces de l'ordre peuvent vous contrôler et vous sanctionner : une amende de 135 € pour une première infraction, de 1500 € en cas de récidive dans les 15 jours et jusqu'à 3750 € d'amende et six mois de prison si 4 violations sont constatées dans les 30 jours. Sur Rillieux-la-Pape et pour la sécurité de tous, les contrôles s'intensifient grâce au renfort de la Police municipale qui est désormais habilitée à verbaliser. Le maire a réuni un conseil local de sécurité le 2 avril pour faire le point et coordonner la Police Municipale et la Police Nationale. Il le réunira de nouveau après le 15 avril.



# Face à la crise, de beaux gestes de solidarité

ILS SONT COMMERÇANTS, AGENTS MUNICIPAUX, ÉLUS DE LA COMMUNE OU DE VILLES AVOISINANTES.  
LEUR POINT COMMUN ? FACE À LA SITUATION, ILS ONT DÉCIDÉ D'AIDER LES AUTRES.



## **SAMY HADJIJ, MANAGER DE DOMINO'S PIZZA :** **« NOUS AVONS OFFERT 1 100 PIZZAS ! »**

→ Mercredi 18 mars, Samy ferme son point de vente au public, avenue de l'Europe. Pour éviter de jeter un stock important, lui et son équipe ont une idée : « faire des pizzas et les offrir à tous ceux qui sont mobilisés et ne peuvent rester confinés chez eux ». Pharmaciens de la ville, Police municipale et nationale, sapeurs-pompiers, « Tous les salariés ont voulu participer, nous avons dû faire des roulements. Cet élan de solidarité nous a nous-mêmes surpris je crois, nous a soudés... Peut-être que ce qu'il se passe en ce moment aura des effets bénéfiques, finalement ! »

## **ORIENTAL MARKET**

→ Dès le jeudi 19 mars, Oriental market distribuait des paniers alimentaires (produits de première nécessité) aux Rilliards des Alagniers. Plus de 500 sacs offerts ! Bel élan de générosité.

## **LAURENCE, AGENT MUNICIPAL : « JE DONNE UN PEU DE MON TEMPS ET JE ME SENS UTILE »**

→ En congé exceptionnel du fait de la fermeture de son service, pas question pour Laurence de rester sans rien faire. Comme une trentaine d'agents municipaux et des élus rilliards qui se portent volontaires pour aider les habitants dans divers domaines (aide aux plus défavorisés, aux entreprises, médiation familiale...),

elle appelle les personnes âgées de la commune pour s'assurer de leur bien-être. « Sur une matinée, j'ai entre 90 et 100 personnes. Je demande s'ils vont bien, comment ils s'organisent pour les courses, l'aide-ménagère, les soins, s'ils ont besoin d'attestations de déplacements... Les personnes sont ravies de pouvoir échanger, même lorsqu'elles n'ont pas de difficultés particulières. Et moi, cela me fait très plaisir ».

## **LA VILLE AIDE LES SOIGNANTS DU TERRITOIRE**

→ Pour venir en aide aux professionnels de la polyclinique de Rillieux-la-Pape qui sont les plus exposés au virus, la ville leur a donné un stock de gel hydroalcoolique, de gants et de lunettes de protections.



## **VOUS AUSSI, VOUS SOUHAITEZ AIDER ?**

Le gouvernement a lancé la plateforme <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/> Aide alimentaire, garde d'enfants de soignants, liens téléphoniques, mails... avec des personnes fragiles isolées, courses pour vos voisins : sous réserve de respecter les règles de sécurité sanitaire, inscrivez-vous en tant que volontaire et laissez-vous guider.

# Entreprises

## Pour résister à la crise, des mesures exceptionnelles

**FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS, LA VILLE MET EN PLACE UN FONDS DE RELANCE SUPÉRIEUR À 100 000 EUROS POUR AIDER LES ARTISANS ET LES PETITS COMMERÇANTS À REDÉMARRER AU PLUS VITE LEUR ACTIVITÉ À LA FIN DU CONFINEMENT. DE SON CÔTÉ, LE GOUVERNEMENT A MIS EN PLACE DES MESURES DE SOUTIEN, EN LIEN AVEC LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE.**

### CRÉATION D'UN FONDS DE SOLIDARITÉ

→ L'État, les Régions et certaines grandes entreprises ont mis en place un fonds de solidarité pour aider les petites entreprises les plus touchées par la crise. Ce dispositif concerne les entreprises ayant subi une forte perte de chiffre d'affaires en mars 2020.

### REPORT D'ÉCHÉANCES SOCIALES ET/OU FISCALES (URSSAF, IMPÔTS)

→ Une entreprise en difficulté financière peut demander à reporter ses échéances sociales et fiscales. Certaines échéances ont d'ailleurs été suspendues automatiquement.

### ACTIVITÉ PARTIELLE ET CHÔMAGE PARTIEL

→ En tant qu'employeur, vous pouvez réduire temporairement le temps de travail de vos salariés en versant à ces derniers une indemnité d'un montant minimum de 70 % de la rémunération brute.

En cas de formation pendant l'activité partielle, cette indemnité est portée à 100 % de la rémunération nette. Les heures indemnisables correspondent aux heures non travaillées par les salariés, c'est-à-dire lorsque ceux-ci n'étaient pas en temps de travail effectif.

### PRÊTS DES BANQUES

→ Pour répondre aux difficultés de trésorerie des entreprises, les prêts de trésorerie sont garantis par l'État. Les garanties classiques des crédits d'investissement sont prolongées, sans frais de gestion et les crédits à moyen et long terme peuvent être réaménagés.



0 969 370 240,  
numéro vert gratuit



### GEL DES LOYERS ET REPORT DU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU, DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ

→ Pour solliciter un gel du paiement de vos loyers professionnels et un report du règlement de vos factures auprès des fournisseurs d'eau et d'énergie, des modèles de courriers sont disponibles sur [www.cci.fr](http://www.cci.fr) La CCI de Lyon propose également une permanence téléphonique au 04 72 40 58 58 et une adresse mail en cas de besoin :

[infos@lyon-metropole.cci.fr](mailto:infos@lyon-metropole.cci.fr)

Retrouvez toutes les mesures et leurs modalités d'application sur :



Gouvernement



CCI



### ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI ?

Concernant le versement des allocations, les usagers ne peuvent en aucun cas être pénalisés. Pôle emploi et les missions locales adaptent et assurent en ce sens la gestion des dossiers et l'information des usagers.



39 49



### COMMERCE ET ARTISANAT UN QUESTIONNAIRE RECENSE LES BESOINS

Pour connaître l'état de ses commerces et artisans, la ville a élaboré un questionnaire en ligne. Les résultats permettront d'ajuster et adapter au mieux les aides municipales dont les 100 000 euros qui vont être budgétés par la commune. Si vous êtes concerné, prenez quelques minutes pour le remplir. C'est par [ici](#)

# Numéros utiles



## POLICE MUNICIPALE

04 78 97 25 65

## POLICE NATIONALE

17



## ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DE LA MAIRIE

04 37 85 00 00



## PERMANENCE SOCIALE (PERSONNES ISOLÉES, ÂGÉES OU PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES)

04 37 85 01 80



## SERVICE DE PORTAGE DE REPAS

04 37 85 00 00



## AIDE ET SOUTIEN AUX FAMILLES PENDANT LE CONFINEMENT

04 37 85 02 80

9h30 - 12h, du lundi au vendredi



## DÉMARCHES D'ÉTAT-CIVIL

<https://demarches.rillieuxlapape.fr>



## LES MARIAGES RESTENT ASSURÉS MAIS UNIQUEMENT EN PRÉSENCE DES FUTURS ÉPOUX ET DES TÉMOINS



## VOUS EXERCEZ UNE PROFESSION SENSIBLE ET VOUS RECHERCHEZ UNE SOLUTION DE GARDE ?

Pour les 0-3 ans : 04 37 85 02 38

à partir de 3 ans : 04 72 01 05 25

ou [ecolecovid19@rillieuxlapape.fr](mailto:ecolecovid19@rillieuxlapape.fr)



## DISTRIBUTION DES COURS ET DES DEVOIRS AUX ÉLÈVES DE PRIMAIRE QUI N'ONT PAS D'ORDINATEURS.



## PROLONGATION DES DÉLAIS DE DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

[espacefamille@rillieuxlapape.fr](mailto:espacefamille@rillieuxlapape.fr)



## MISE EN PLACE DE POINTS DE VENTE DE PRODUITS FRAIS DANS LES QUARTIERS

Les mercredis et vendredis matins,  
de 8 à 12 heures



## PERMANENCE DU DÉFENSEUR DES DROITS

[marie-helene.boucand@defenseurdesdroits.fr](mailto:marie-helene.boucand@defenseurdesdroits.fr)

ou au 06 95 46 41 01